

Polynésie française		République française
Subdivision administrative des îles Sous-le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I</b>		

**DELIBERATION COMMUNAUTAIRE  
N° 41/CCH/23 du 14 décembre 2023**

**Portant modification de la délibération n° 15/CCH/20 du 31 juillet 2020 fixant le nombre de vice-président et portant approbation de l'élection des membres du bureau de la communauté de communes Hava'i**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

En sa séance du 14 décembre 2023 à 09h00, convoquée par le Président de la Communauté de communes Hava'i, par lettre n° 216/CD/2023 du 27 novembre 2023 et n° 218/CD/2023 du 7 décembre 2023.

Sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président,

Avec Madame Nathalie MAO, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

30 membres titulaires du conseil communautaire étant en exercice,

20 membres ayant voix délibérative sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	TETUANUI Cyril	Président	x			
2	M	LISAN Marcelin	1er vice-président	x			
3	M	MOUTAME Thomas	2ème vice-président	x			
4	MME	AMARU Patricia	3ème vice-président	x			
5	M	BROTHERSON Matahi	4ème vice-président	x			
6	M	RAUFAUORE Woullingson	5ème vice-président	x			
7	M	GIBERT Pitoni	6ème vice-président	x			
8	MME	HIOE Myrna	7ème vice-président	x			
9	M	SCHMIDT Carlos	8ème vice-président	x			
10	M	HOLMAN Gérard	9ème vice-président	x			
11	MME	TEOROI Rose	Membre bureau		x		TAURUA Lucky
12	M	ROOPINIA Johann	Membre bureau		x		SCHMIDT Carlos
13	M	TAEAE Micheline	Délégué titulaire	x			
14	MME	EBERA Léontine	Délégué titulaire	x			
15	M	TEHEIURA Séraphin	Délégué titulaire	x			
16	MME	TEIKITUTOUA Jeannime	Délégué titulaire		x		
17	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire		x		
18	M	SMITH Tilly	Délégué titulaire		x		
19	M	TAPUTUARAI Judex	Délégué titulaire		x		
20	M	TAMA Pierrot	Délégué titulaire		x		
21	MME	TIXIER Noéla	Délégué titulaire		x		
22	MME	ROURA Ruta	Délégué titulaire		x	Eremoana TEPA	
23	M	TUMARAE Hapue	Délégué titulaire		x		
24	M	LEMAIRE Gaston	Délégué titulaire	x			
25	M	MAMA Antonio	Délégué titulaire		x		Patricia AMARU
26	M	ROBSON Christian	Délégué titulaire	x			
27	MME	MAO Nathalie	Délégué titulaire	x			
28	M	TAURUA Lucky	Délégué titulaire	x			
29	M	VAROA Pero	Délégué titulaire	x			
30	MME	FIRUU Mélissa	Délégué titulaire	x			
<b>TOTAL</b>				19	11	1	3
<b>TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)</b>				23			

Indication sur le résultat du vote :

Présents	20
Votants	23
Abstentions	0
Pour	23
Contre	0

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

- Vu** la Constitution de la République française du 4 octobre 1958 ;
- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 *modifiée* portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales dans sa version applicable en Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 *modifiée* portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, en particulier son article 62 ;
- Vu** l'ordonnance n°2021-1605 du 8 décembre 2021 *étendant et adaptant à la fonction publique des communes de Polynésie française certaines dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale*, notamment son article 43 ;
- Vu** le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 *portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs* ;
- Vu** le décret n° 2016-1682 du 5 décembre 2016 *relatif aux modalités du réexamen périodique de la rémunération des agents non titulaires prévu à l'article 75 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005* ;
- Vu** la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1<sup>er</sup> du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 *modifiée* portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'arrêté n° 1765/CM du 27 novembre 2014 confiant à la communauté de communes de HAVA'I le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP 1<sup>er</sup> de la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;
- Vu** l'arrêté n° HC 1712 SAISLV du 30 décembre 2011 *modifié* portant création de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** la délibération communautaire n° 15/CCH/20 du 31 juillet 2020 fixant le nombre de vice-président et portant approbation de l'élection des membres du bureau de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** le courrier datant du 4 décembre 2023.

**Considérant que** par courrier datant du 4 décembre 2023, Madame Rose TEOROI demande à démissionner de sa qualité de membre du bureau communautaire tout en restant membre titulaire du conseil communautaire.

## DÉCIDE

**Article 1 :** L'article 2 de la délibération communautaire n° 15/CCH/20 du 31/07/2020 susvisée est modifié comme suit :

### AU LIEU DE LIRE

**Article 2 :** Sont élus en qualité de membres du bureau de la communauté de communes Hava'i les personnes suivantes :

Nombre	Fonction	NOM - Prénom
1	Président	TETUANUI Cyril
2	1 <sup>er</sup> Vice-Président	LISAN Marcelin
3	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	MOUTAME Thomas
4	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	AMARU Patricia
5	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	BROTHERSON Matahi
6	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	RAUFAUORE Woullingson
7	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	GIBERT Pitori
8	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	HIOE Myrna
9	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	SCHMIDT Carlos
10	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	HOLMAN Gérard
11	Délégué du bureau	TEOROI Rose
12	Délégué du bureau	ROOPINIA Johann

### LIRE

**Article 2 :** Sont élus en qualité de membres du bureau de la communauté de communes Hava'i les personnes suivantes :

Nombre	Fonction	NOM - Prénom
1	Président	TETUANUI Cyril
2	1 <sup>er</sup> Vice-Président	LISAN Marcelin
3	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	MOUTAME Thomas
4	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	AMARU Patricia
5	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	BROTHERSON Matahi
6	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	RAUFAUORE Woullingson
7	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	GIBERT Pitori
8	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	HIOE Myrna
9	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	SCHMIDT Carlos
10	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	HOLMAN Gérard
11	Délégué du bureau	VAROA Pero
12	Délégué du bureau	ROOPINIA Johann

---

**Article 2 :** Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux peut être exercé auprès de nos services.

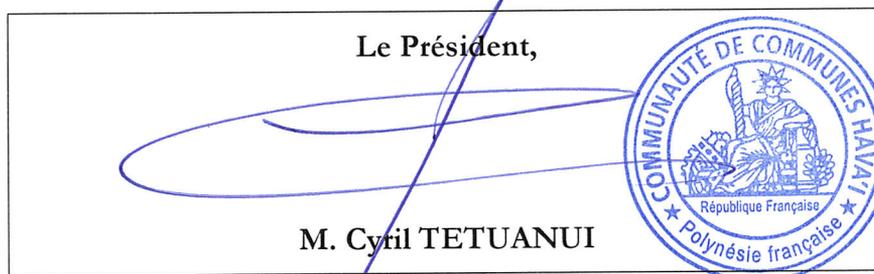
Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de notre réponse.

En application de l'article R 421-2 du code de justice administrative "*Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet*".

**Article 3 :** Le Président de la communauté de communes Hava'i certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Article 4 :** La présente délibération est affichée et/ou publiée et transmise au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent. Ampliation est adressée au comptable public de la communauté de communes Hava'i.

Fait et délibéré le 14 décembre 2023  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



**Contrôle à posteriori**

Acte rendu exécutoire de plein droit après publication ou affichage ou à leur notification ainsi qu'à leur transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent :

- Date d'affichage et/ou de publication : **15 DEC. 2023**
- Date de transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent : **14 DEC. 2023**
- Délibération rendue exécutoire de plein droit à la date du : **15 DEC. 2023**